

MERCI DE SONGER À RENOUVELER

VOTRE COTISATION POUR 2019
(30€ – 20€ POUR LES ÉTUDIANTS OU CHÔMEURS)

**PAR CHÈQUE DE PRÉFÉRENCE (À L'ORDRE DE
L'ASSOCIATION GEORGES PEREC)
OU PAR VIREMENT
(VOIR INSTRUCTIONS ET FORMULAIRE
À LA FIN DU BULLETIN
OU SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION)**